



© N. Duprey/CD8

Le sport au cœur de nos territoires

“ Le dynamisme sportif des Yvelines se traduit par un maillage de 4 500 équipements sportifs, des comités départementaux sportifs et une vie associative de près de 3 000 clubs soutenus par le Département. Avec dix disciplines olympiques et paralympiques qui se dérouleront dans les Yvelines en 2024, nous aurons à cœur de montrer cette vitalité sportive, de conforter ce dynamisme en construisant un héritage durable pour tous.

Les dispositifs présentés dans ce document rassemblent l'ensemble des aides en fonctionnement et en investissement que les partenaires sportifs peuvent mobiliser au service des Yvelinois.

Le Département défend le choix que chacun puisse accéder à une pratique sportive, notamment grâce au dispositif Pass+, et place le sport comme un des leviers des politiques sociales et éducatives. C'est un positionnement affirmé, complémentaire des autres collectivités, et qui donne du sens à l'action publique départementale.

Le rayonnement du territoire yvelinois, de ses communes, au service de ses habitants, de ses sportifs médaillés ou en devenir ne constitue pas seulement une vitrine, facteur d'attractivité, mais est un engagement concret du Département. Du sport pour tous, partout, solidaire et durable.

Pierre BÉDIER
Président du Département des Yvelines

”



Yvelines
Le Département

yvelines.fr



Sport pour tous



LE PASS+



Quoi ?

- Une aide directe pour la pratique sportive ou culturelle.

Qui ?

- Les Yvelinois de leur entrée en 6^{ème} à leur majorité (ou jusqu'à 21 ans sous conditions).

Objectif

- Favoriser la pratique sportive et culturelle à tous les jeunes Yvelinois.

Montant de l'aide

80 € par an (ou 100 € pour les boursiers).

Modalités

- Faire la demande de l'aide sur le site www.passplus.fr.

Ouverture du dispositif

- Tous les ans à partir du 1^{er} juin.



SUBVENTION ANNUELLE AUX ASSOCIATIONS DE SPORT FÉDÉRAL ET DE SPORT SCOLAIRE « POINT LICENCIÉ »

Quoi ?

- Un soutien financier en fonctionnement.

Qui ?

- Associations de sport fédéral et de sport scolaire agréées.

Objectifs

- Permettre aux associations sportives de se développer et d'accueillir leurs licenciés dans de bonnes conditions de pratique.

Montant de l'aide

- Le montant de l'aide est établi selon le nombre de licenciés, avec une valeur de « point licencié » entre 2,80 et 4,30 € suivant la discipline sportive.

Modalités

- Compléter le dossier de demande et fournir les pièces justificatives.

Ouverture du dispositif

- Du 2 janvier au 13 février 2023.





DISPOSITIF « CHAMPYONS SOLO »

Quoi ?

- Soutien financier en fonctionnement.

Qui ?

- **Les athlètes de haut niveau amateur** inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau ou sportifs espoirs.

Objectif

- Soutenir les athlètes de haut niveau.

Montants de l'aide

- 1 000 € pour les catégories relève et espoir,
- 1 500 € pour la catégorie senior,
- 2 000 € pour la catégorie élite,
- 3 000 € pour les athlètes participant aux Jeux Olympiques ou Paralympiques.

Modalités

- Formulaire de demande d'aide à solliciter auprès du service sport des Yvelines par courriel ou auprès du Comité départemental d'affiliation, puis à transmettre avec les pièces justificatives au service sport des Yvelines, par courriel.

Ouverture du dispositif

- Du 20 février au 13 mars 2023.



DISPOSITIF INVESTISSEMENT SPORTIF D'AVENIR

Quoi ?

- Un soutien en investissement pour du matériel sportif amortissable, études techniques ou travaux au bénéfice des usagers dans une logique de développement du sport pour tous.

Qui ?

- **Les communes, établissements publics, associations sportives délégataires agréées.**

Objectifs

- Moderniser la qualité d'usage et la performance des équipements sportifs de proximité tout en favorisant la pratique sportive pour tous, et notamment le parasport.

Montants de l'aide

- Entre 30 et 70% du montant HT des dépenses éligibles, avec un plancher de l'aide à 3 000 € et un plafond à 30 000 €.

Modalités

- Prendre contact avec le service sport pour vérifier l'éligibilité de la demande.

Ouverture du dispositif

- Toute l'année.



Sport partout



DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES SENTIERS DE RANDONNÉE

Quoi ?

- Un soutien financier en investissement pour des projets d'acquisition et d'aménagement des sentiers de randonnée.

Qui ?

- Collectivités territoriales et groupements de communes.

Objectifs

- Renforcer le maillage des sentiers de randonnée, valoriser et développer les sports de nature et les déplacements doux.

Montant de l'aide

- Entre 50 et 80 %, avec un plafond de dépenses subventionnables entre 100 000 et 150 000 € HT suivant la taille de la commune.

Modalités

- Prendre contact avec le service sport pour vérifier l'éligibilité.

Ouverture du dispositif

- Toute l'année.



DISPOSITIF RAYONNEMENT OLYMPIQUE DES YVELINES (ROY)

Quoi ?

- Un soutien financier en investissement pour des équipements sportifs labellisés « Centre de Préparation aux Jeux » et des projets de fédérations sportives délégataires et leurs organes déconcentrés.

Qui ?

- Communes, groupements de communes, établissements publics, associations sportives délégataires agréées.

Objectifs

- Moderniser la qualité et la performance des équipements sportifs dans une perspective d'héritage durable post Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Montant de l'aide

- Entre 30 et 70% du montant HT des travaux éligibles, dans la limite de 3 000 000 €.

Modalités

- Prendre contact avec le service sport pour vérifier l'éligibilité avant de déposer une demande.

Ouverture du dispositif

- Du 1^{er} mai 2022 au 29 avril 2023.



Sport santé, solidaire, inclusif et durable



DISPOSITIF « COLLECTIF 78 »

Quoi ?

- Un soutien financier en fonctionnement pour des acteurs associatifs qui œuvrent a minima à l'échelle départementale.

Qui ?

- **Les acteurs associatifs** structurants de la pratique sportive, les **fédérations sportives** ou leurs organes déconcentrés, les **associations** qui s'engagent dans l'emploi, la formation, le développement du sport-santé et du sport adapté.

Objectifs

- Soutien aux projets de formation, détection et sélection départementale des jeunes talents sportifs, organisation des championnats départementaux, organisation de manifestations ou actions de sensibilisation à rayonnement départemental visant à la promotion du sport pour tous, dont des actions sociales, d'inclusion et éducatives, accompagnement de la structuration de l'offre d'emplois associatifs sportifs à l'échelle départementale.

Montant de l'aide

- Entre 2 000 et 70 000 €, sans dépasser 50% par action.

Modalités

- Compléter le dossier de demande et fournir les pièces justificatives. Ce dispositif engage le partenaire et le Département dans un contrat annuel d'objectifs et de moyens.

Ouverture du dispositif

- Du 20 février au 13 mars 2023.



DISPOSITIF « CHAMPYONS CLUBS »

Quoi ?

- Une offre de visibilité et un soutien financier en fonctionnement.

Qui ?

- **Les associations** de sport fédéral qui ont un projet sportif avec une dimension sociale ou éducative forte en lien avec leur territoire.

Objectifs

- Engager les clubs dans des dynamiques sociales, d'inclusion, de solidarité, d'éducation et de formation.

Montant de l'aide

- Entre 5 000 et 40 000 €, sans dépasser 50% du budget de fonctionnement du club.

Modalités

- Appel à candidatures.

Ouverture du dispositif

- Du 20 février au 27 mars 2023.



© N. Duprey/CD78



DISPOSITIF « CHAMPYONS 2024 »

Quoi ?

- Une offre de visibilité et un soutien financier en fonctionnement.

Qui ?

- **Les athlètes** soucieux de partager leur projet sportif, leur parcours ou leurs expériences de haut niveau auprès des publics pour lesquels le Département engage son action.

Objectifs

- Soutenir les athlètes de haut niveau, les inclure dans les politiques sociales et éducatives et favoriser les échanges avec les publics prioritaires du Département.

Montant de l'aide

8 000 €

Modalités

- Appel à candidature. Formulaire à solliciter auprès du service sport des Yvelines par courriel ou auprès du Comité départemental d'affiliation, puis à transmettre avec les pièces justificatives au service sport des Yvelines, par courriel.

Ouverture du dispositif

- Du 20 février au 13 mars 2023.



DISPOSITIF SPORT SCOLAIRE RÉUSSITE ÉDUCATIVE - SCORE

Quoi ?

- Un soutien financier en fonctionnement.

Qui ?

- **Les collèges** qui disposent d'une ou plusieurs sections sportives scolaires, situés dans une commune de la géographie prioritaire de la politique de la ville définie par le Département ou accueillant au moins 25 % d'élèves issus de cette même géographie prioritaire.

Objectifs

- Favoriser l'accès au sport pour tous, favoriser la mixité sociale, encourager le développement de projets pédagogiques et sportifs visant à la réussite éducative des collégiens et faire du sport un outil au service des politiques sociales, d'inclusion et éducatives du Département.

Montant de l'aide

- Entre 500 et 5 000 €, dans la limite de 50% du budget de la section sportive et pour couvrir des frais de transports, la location de lignes d'eau, l'acquisition de petit matériel sportif.

Modalités

- Compléter le dossier de la demande et fournir les pièces justificatives.

Ouverture du dispositif

- Du 1^{er} juin au 31 juillet 2023.



YVELINES TERRE DE SPORTS

Quoi ?

- Un soutien financier en fonctionnement pour des manifestations sportives rayonnantes.

Qui ?

- Collectivités territoriales ou associations sportives.

Objectifs

- Permettre l'organisation de manifestations sportives rayonnantes plaçant les publics prioritaires du Département au cœur de leur projet.

Montant de l'aide

- À définir au regard de l'envergure de la manifestation et du rapport aux publics prioritaires du Département (aide sociale à l'enfance, personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, publics éloignés des grandes infrastructures sportives, collégiens).

Modalités

- Prendre contact avec le service sport pour vérifier l'éligibilité.

Ouverture de l'aide

- Toute l'année.



© N. Duprey/CD78

FOCUS BUDGET 2023

4 M€ au PASS +

2 M€
pour les grands
partenariats
sportifs



2,1 M€ d'aides
en fonctionnement

6,7 M€
d'aides en
investissement



© N. Duprey/CD78

CHIFFRES CLÉS : les Yvelines, un département sportif



1 - Estimation saison 2022-2023
2 - Source IRDS

3 - Source COJO au 1^{er} janvier 2023
4 - Source INSEE

Contacts

Département des Yvelines
 Service sport : sport@yvelines.fr
 Dispositif Pass+ : passplus@yvelines.fr
 Portail des aides et services : www.78-92.fr



Yvelines
Le Département